

Questions au Feuilleton

les représentants canadiens à l'étranger ne soient pas informés de l'arrestation ou de la détention de citoyens canadiens parce que ces personnes ne désirent pas que leur condition soit connue. Dans le cas où les noms et adresses des citoyens canadiens emprisonnés à l'étranger sont connus des autorités canadiennes, leur publication ne serait pas dans l'intérêt public. Elle entraînerait l'humiliation des personnes en cause ainsi que de leurs familles et de leurs amis.

2. En vue de la réponse donnée à la partie (1) il n'est pas possible de répondre à la première question de la partie (2). Des citoyens canadiens sont emprisonnés à l'étranger pour des raisons multiples qui comprennent possession, usage et trafic de narcotiques de toutes sortes, fraude et dettes, vol, accidents de la circulation, meurtre et tentative de meurtre.

3. Un certain nombre de citoyens canadiens détenus dans des prisons étrangères ont été jugés et condamnés. D'autres attendent de comparaître devant un tribunal selon les procédures légales et judiciaires des pays où ils sont détenus.

4. Les citoyens canadiens emprisonnés à l'étranger sont sujets à la juridiction des autorités locales qui sont responsables du maintien de la loi et de l'ordre public sur leur territoire et dans leurs institutions pénitentiaires. Du point de vue légal et officiel le mieux que les représentants canadiens à l'étranger puissent faire en pareilles circonstances est de s'assurer que les citoyens canadiens ne sont pas moins bien traités que les autres ressortissants étrangers ou que les ressortissants des pays où ils sont détenus le seraient dans des circonstances similaires, et qu'ils sont représentés par un avocat qui assure leur défense.

5. Tous les efforts sont faits en vue d'obtenir sans délai la mise en liberté des citoyens canadiens détenus sans inculpation précise dans des pays étrangers.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES FRAIS DE PUBLICITÉ, 1972-1974

Question n° 246—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (à ce jour) quelles sommes le ministère des Affaires extérieures a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information.

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Les dépenses du ministère des Affaires extérieures furent les suivantes: 1972-1973—\$2,663,000; 1973-1974—\$1,344,266 (au 31 janvier 1974).

2. Les montants ci-dessus comprennent des dépenses de programme de caractère informatique pour l'achat de matériaux et fournitures se rapportant aux services des bibliothèques, des microfilms, l'impression des publications ainsi qu'aux activités promotionnelles et culturelles. De plus, des dépenses contractuelles ont été encourues pour des annonces concernant une campagne de publicité dans tout le pays pour informer le public des exigences relatives à l'obtention de passeports. Les montants concer-

[M. Sharp.]

nés furent versés à John Doherty et Cie tel qu'indiqué ci-dessous; 1972-1973, \$32,320; 1973-1974, \$312.

3. Les coûts directs de programmes de la direction de l'information du ministère furent les suivants:

1972-1973	Dépense	But de la Dépense
	\$	
	9,413.00	Déplacements—Général
	953,165.00	Expositions et Présentations
	346,569.00	Publications d'information
	63,635.00	Programme de visites
	14,018.00	Programme des discours à prononcer
	1,728.00	Renseignements au Canada sur la politique extérieure
	124,132.00	Programme de livres canadiens—Établissements scolaires aux É. U. A.
	65,005.00	Projets É. U. A.
	100,752.00	Autres dépenses de programme
	<hr/>	
	1,678,417.00	
1973-1974	\$	
	7,686.00	Déplacements—Général
	134,349.00	Expositions et Présentations
	221,903.00	Publications d'information
	90,817.00	Programme de visites
	8,407.00	Renseignements au Canada sur la politique extérieure
	48,873.00	Présentations visuelles
	146,427.00	Programmes en pays étrangers
	8,594.00	Autres dépenses de programme
	<hr/>	
	667,056.00	

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—LE RECOURS AUX AGENCES DE PUBLICITÉ

Question n° 304—M. Cossitt:

1. Quels sont le nom et l'adresse de chacune des agences de publicité dont s'est servi le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources depuis l'entrée en fonction du ministre actuel?

2. a) Quels montants en contrats de publicité ont été accordés à de tels organismes pendant ce laps de temps, à quelles dates ces contrats ont-ils été accordés et dans chaque cas, a-t-on procédé par soumission ou par toute autre forme d'adjudication et, dans la négative, qui a autorisé dans chaque cas la dépense des deniers publics sans soumission ni adjudication, b) dans chaque cas, quel était l'objet général du contrat de publicité?

3. Quels sont le nom et l'adresse de chacune des agences de publicité dont s'est servi le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pendant le mandat du prédécesseur du ministre actuel et, si une de ces agences n'a pas été utilisée depuis le changement de ministres, pourquoi et qui en a décidé ainsi?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Aucune.

2. Néant.

3. Aucune.

L'ENTENTE ENTRE AIR CANADA ET LA SOCIÉTÉ AVIS

Question n° 325—M. Reynolds:

1. Air Canada a-t-il accordé à la société de location de voitures Avis Canada un contrat exclusif de deux ans à titre de principale société de location de voitures au service d'Air Canada et, dans l'affirmative, ce droit exclusif a-t-il été mis en adjudication par Air Canada pour toutes les autres sociétés de location de voitures?